

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'EU

DECISION

N°2026/050/DEC/8.9

Le Maire de la Ville d'Eu,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal à Monsieur le Maire,
- Considérant la nécessité de passer une convention de prêt de matériel avec la Le Théâtre des Charmes – Quartier Morris - 76260 Eu pour pouvoir emprunter gratuitement, avec l'autorisation du responsable, le matériel du Théâtre du Château.

DECIDE :

Article 1^{er} – Une convention de prêt de matériel est signée avec la Le Théâtre des Charmes – Quartier Morris - 76260 Eu pour pouvoir emprunter gratuitement, avec l'autorisation du responsable, le matériel du Théâtre du Château.

Article 2 – Le Théâtre des Charmes s'engage à ce qu'un professionnel qualifié utilise le matériel emprunté. Toute détérioration ou panne doit être réparée et tout consommable remplacé. Tout matériel emprunté doit être assuré.

Article 3 – Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, le 3 mars deux-mille-vingt-six

Michel BARBIER
Le Maire de la Ville d'EU,

